



# UNICA

UNION INTERNATIONALE DU CINÉMA  
MEMBRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION  
ET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE AUPRÈS DE L'UNESCO

## Invitation officielle à inscrire des films pour l'UNiCA2025

Cher(e) national Data-Manager (gestionnaire national de données) et ami(e),

**Vous êtes responsable de remplir en ligne vos formulaires d'inscription** nationaux FILM et WORLD MINUTE MOVIE CUP. Si quelqu'un d'autre de votre organisation se charge de l'inscription des films, veuillez-nous en informer immédiatement. Nous avons besoin des données personnelles, y compris l'adresse e-mail.

**L'inscription en ligne de tous les films UNICA  
n'est possible que pendant la période du 1er au 31 mars 2025 :**

<https://unica-web.one/forms/>

### Vos tâches :

- Inscrire les FILMS pour le programme (1-4 films / 45 min. de temps alloué, inclus 2 min. pauses jury).
- Enregistrer un/deux films pour la World Minute Movie Cup. Votre contingent s'affichera.
- **NOUVEAU** : Vous rassemblez tous les films, accords auteur et images fixes. Vous nous les envoyez en avril.

### Instructions :

- Vous devez remplir un formulaire national par film.
- Les instructions se trouvent au début de chaque formulaire d'inscription en ligne.
- Si vous avez un film publicitaire national / bande-annonce, cochez la case "OUI". Le film peut durer jusqu'à 3 minutes et ne compte pas comme faisant partie de la durée de votre programme principal.
- Le temps de projection restant est recalculé et affiché après chaque film inscrit.
- Le synopsis (résumé du contenu du film) en anglais, français et allemand doit de préférence se limiter à une ou deux phrases courtes. Veuillez en discuter avec les auteurs.
- Utilisez de préférence <https://www.deepl.com/translator> pour traduire.
- Catégorie de film (film principal, Young UNICA, école de cinéma), avec un maximum de 2 films d'école de cinéma par programme.

### Déclaration des droits d'auteur (Accord de l'auteur) :

- Chaque AUTEUR reçoit, déclenché automatiquement, un e-mail avec pièce jointe.
- Chaque auteur doit signer au moins à deux endroits (signatures manuscrites, pas de signatures dactylographiées ou imprimées).
- Il doit ensuite scanner le document "Author Agreement UNiCA2025" et vous l'envoyer.  
Les téléphones portables équipés d'un appareil photo peuvent également produire de bons scans.

### Films, accords d'auteur et une image fixe par film :

**Il est de votre responsabilité** et de celle de l'organisation nationale, de veiller à ce que les films, les accords d'auteurs et les photos soient envoyés par voie électronique à [nation@unica.movie](mailto:nation@unica.movie) via le service gratuit "infomaniak Swiss Transfer" [www.swisstransfer.com/fr](http://www.swisstransfer.com/fr).

## IMPORTANT

**Vous, le Data-Manager, devez envoyer TOUT le matériel susmentionnés  
entre le 1er et le 30 avril 2025.**

**Si possible, dans une seule transmission.**